



Demande de bourse de collège en ligne

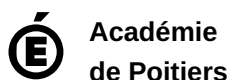
publié le 16/06/2017

Demande de bourse de collège en ligne

La démarche de simplification des demandes de bourse scolaire a été initiée à l'automne 2014. La rentrée 2016 a permis l'expérimentation dans cinq académies (Bordeaux, Créteil, Grenoble, Paris et Orléans).

A la rentrée 2017, ce service est généralisé à tous les collèges publics dans l'ensemble des académies.

Le téléservice de demande de bourse de collège sera intégré au portail "Scolarité services" dès la rentrée. Ce portail, vous l'utilisez déjà pour accéder à pronote avec le mot de passe éducation nationale. Si en temps que responsable, vous avez des difficultés, veuillez vous rapprocher du secrétariat des élèves.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.